

A2 CHEZ SOI
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 7.500 euros
Siège social : 24, rue Raymond Poincaré – 57200 Sarreguemines
RCS 752 799 858
(la « Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 6 FEVRIER 2023

Le 6 février deux mille vingt-trois,

La soussignée :

SOUS MON TOIT, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital d'1.000.000 d'euros, dont le siège social est situé 85, avenue Roger Salengro – 68100 Mulhouse, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Mulhouse sous le numéro 488 624 255, représentée par Monsieur Xavier Mura,

Associée unique de la Société (l'« **Associée** »), a adopté, par acte sous seing privé, les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Nomination d'un nouveau président en remplacement du président démissionnaire ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

(Nomination d'un nouveau président en remplacement du président démissionnaire)

L'Associée, après avoir pris connaissance de la lettre de démission du président de la Société,

constate la démission de Monsieur Pierrot Crobu de ses fonctions de président de la Société à compter de ce jour et lui donne quitus pour l'exercice de son mandat,

décide de nommer en remplacement **SOUS MON TOIT**, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital d'1.000.000 d'euros, dont le siège social est situé 85, avenue Roger Salengro – 68100 Mulhouse, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Mulhouse sous le numéro 488 624 255,

en qualité de président de la Société pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Les pouvoirs du président de la Société et ses éventuelles limitations sont déterminés par les statuts de la Société.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

Pouvoir pour les formalités

L'Associée donne tous pouvoirs au Président et/ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée.

SOUS MON TOIT
Représentée par Xavier Mura

Xavier Mura